

**POUR L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL PUBLIC**



**Syndicat
National
Unitaire de
l'Enseignement
Professionnel**

**Bulletin Académique N°24
12 mars 2012**

<http://www.bordeaux.snuep.com/>

**26, rue Paul Mamert
33800 Bordeaux / 0556689891
snuepaquitaine@gmail.com**

Mouvement Inter-académique

Les barèmes d'entrée ont explosé dans la majorité des académies, c'est la conséquence de la politique menée par le gouvernement et en particulier la « rénovation de la voie professionnelle ». Le résultat de ces mutations ne sera définitif qu'après les CAPN du 12 au 15 mars (en présence des Commissaires paritaires du SNUEP). Par respect de tous les collègues les commissaires paritaires de notre organisation ont décidé de ne pas divulguer ces résultats qui ne sont pas définitifs ; au contraire, c'est l'occasion pour eux de défendre les dossiers des collègues.

Mouvement Intra-académique

Le serveur est ouvert du 22 mars 12h au 5 avril 12h.

Comme la situation est difficile et que les postes deviennent de plus en plus rares dans notre académie, les collègues auront encore plus besoin de conseils et d'informations. C'est pourquoi le SNUEP mobilise toutes ses forces en faisant appel aux nouveaux et aux anciens commissaires paritaires pour accomplir cette mission. Ci-joint le planning provisoire de nos réunions :

- Mardi 27 mars à 14h30 au LP HONORE BARADAT à PAU
- Mardi 27 mars à 9h30 au LP JACQUES DE ROMAS à NERAC
- Mardi 27 mars à 14h30 au LPO GEORGES LEYGUES à VILLENEUVE SUR LOT
- Jeudi 29 mars à 14h30 au LP EMILE COMBES à BEGLES
- Jeudi 29 mars à 9h30 au LPO DE BORDA à DAX
- Jeudi 29 mars à 14h30 au PAUL BERT à BAYONNE
- Lundi 2 avril à 9h30 au LP DE L'ALBA à BERGERAC

Dernière minute

Le CTM qui devait examiner le 8 mars le projet de décret sur la notation des enseignants n'a pas eu lieu. Les syndicats, à l'exception du Sgen-Cfdt, ont refusé de siéger. Un nouveau CTM devra être convoqué si le gouvernement maintient son texte.

L'intersyndicale (33) appelle à un rassemblement devant l'IA (cours de Luze) mercredi 14 mars 2012 à 14h.

Qu'en est-il exactement ?

Comme de coutume en période d'élection, le Net bruisse de diverses infos, toutes plus ou moins inquiétantes sur le devenir du métier d'enseignant si le candidat sortant était réélu. Alors, info ou intox ? Pour les 5 ans passés, pas besoin de vous faire un dessin : tous les jours, vous en subissez les conséquences et encore plus cette année avec la généralisation du bac pro 3 ans. Mais pour les 5 ans à venir, si les Français perdaient subitement la mémoire par rapport aux 5 ans de présidence que nous venons de subir, autant se reporter aux déclarations du candidat ou à celles de ceux qui le soutiennent.

- Sur les postes : « La fin de la sacro-sainte règle du «un sur deux» dans le primaire, et sa **poursuite dans le secondaire** a été l'une des annonces phares du candidat Sarkozy, mardi soir à Montpellier. » Libé.fr Donc, si l'on comprend bien, pause dans le primaire mais continuation du « massacre » dans le secondaire...

- Sur le temps de travail et le recrutement: « Le président candidat a proposé mardi à Montpellier d'augmenter de 25%, soit environ 500 euros, la rémunération des enseignants du secondaire (collèges et lycées) qui accepteraient de passer de 18 heures de cours à 26 heures de présence par semaine dans leurs établissements.

Il a prôné en outre une augmentation des moyens (espaces, bureaux) mis à la disposition des enseignants ainsi que **l'autonomie des établissements scolaires, qui seraient libres de recruter leurs professeurs.**

La mesure sur les salaires sera financée par les économies obtenues par le maintien du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans le secondaire.

"Nous estimons que le 'un sur deux' dans le secondaire, ce sera 7.000 postes supprimés, donc une économie de 210 millions d'euros qui sera intégralement recyclée pour rémunérer mieux ceux qui ont décidé de passer de 18 heures à 26 heures", a-t-il dit. » Reuters France (1^{er} mars 2012) Les choses se précisent donc : c'est travailler beaucoup plus pour gagner moins, en proportion, car ces enseignants-là (volontaires au départ...) ne bénéficieraient plus d'heures supplémentaires majorées !!! Donc, pour l'ensemble, aucune revalorisation salariale...Du pur bonheur...Et sur le recrutement, n'oublions jamais que le rapport Groperrin, député UMP, prévoyait la disparition pure et simple des concours de recrutement !

- Le statut : « Les journalistes spécialisés qui s'étaient déplacés, hier, pour entendre le ministre Chatel parler de l'enseignement des langues n'ont pas été déçus. D'enseignement il a été peu question car Luc Chatel, cheval de Troie éducatif du candidat Sarkozy, était venu pour autre chose : présenter deux projets pour la présidentielle, annonçant directement la refonte du métier de prof ; et prévenir le monde éducatif que ça allait barder au printemps.

Les deux projets en question sont un peu techniques :

- la globalisation des heures d'enseignement permettrait aux collèges d'organiser les masses horaires comme bon leur semble ; en fait, elle permettra aux établissements de diminuer les coûts en supprimant des postes d'enseignant ;

- l'annualisation permettrait de considérer le volume horaire dû par un prof, non plus d'un point de vue hebdomadaire, mais annuel : X heures à faire en fonction des besoins, par exemple sur 6 mois de l'année, voire sur les vacances (une logique qui rappelle une autre mesure du candidat : l'accord compétitivité emploi permettant de moduler le volume horaire au sein de l'entreprise)... Ici aussi, grosses économies en perspective (on parle de dizaines de milliers de postes), les profs travaillant plus pour le même salaire ; mais surtout, comme le dit le ministre, « *derrière l'annualisation il y a la question du statut des enseignants, c'est un sujet très sensible... Il va être abordé dans les semaines qui viennent lors du débat des présidentielles* » L'express.Fr 8/02/2012 Pas besoin d'explication supplémentaire, n'est-ce pas ?

- **Sur le calendrier scolaire :** « Luc Chatel envisage un raccourcissement des vacances d'été pour l'année scolaire 2013-2014. À quoi pourrait ressembler le nouveau calendrier scolaire ?

Selon les propositions du rapport sur les rythmes scolaires, **l'année serait allongée de 2 semaines** et composée de 5 périodes d'enseignement allant de 7 à 8 semaines. Les vacances de la Toussaint dureraient 2 semaines comme celles de Pâques, Noël et février. La durée des vacances d'été serait **raccourcie et ne durerait plus que 6 semaines**. Elles seraient alors soumises au zonage, et une plage commune serait mise en place du 13 juillet au 16 août. Pour tout le reste de l'année, les vacances resteraient réparties en zones, sauf à Noël. » Le Figaro.fr 10/7/2011

- **Sur l'enseignement professionnel :** « Alors que le chômage constitue un des points noirs de son quinquennat, Nicolas Sarkozy n'a pas proposé de remède miracle en la matière. Il s'est néanmoins fixé une priorité. "Il faut absolument qu'on débloque la situation des jeunes par rapport à l'emploi", a-t-il estimé. Précisant qu'il a parlé du bac pro "avec des gens qui connaissent bien ce sujet" et notamment Claude Allègre, ancien ministre socialiste de l'Education Nationale dans le gouvernement de Lionel Jospin, Nicolas Sarkozy a déclaré qu'il souhaitait **"que la 3e année du bac professionnel soit systématiquement en apprentissage, en alternance dans l'entreprise"**.(NDLR : même chose pour la terminale CAP)

Selon lui, "rien que cette décision, cela ferait **250.000 jeunes** de plus en entreprise", a-t-il ajouté (NDLR : impec pour diminuer l'embauche des ouvriers ou employés formés...) "Comme nous avons par ailleurs renforcé les obligations des entreprises pour faire de la place aux jeunes en apprentissage, le travail, l'effort, le mérite c'est la réponse à la crise", a lancé le président sortant. » Huffington-Post 22/02/2012 Ah, si c'est Allègre qui le conseille, tout le monde est sauvé...Et à rapprocher bien sûr du changement de statut, des suppressions de postes et du calendrier scolaire, puisque les apprentis n'ont que 5 semaines de congés payés...Bravo...!

- Sur la formation : « Autre mesure phare du quinquennat, toute aussi désastreuse, celle de la formation des enseignants. Les députés UMP eux-mêmes ont poussé pour une refonte de cette formation, mais le candidat Sarkozy s'est contenté d'annoncer timidement et en 10 secondes, un pré-recrutement et une formation en alternance, sans détailler, avant de vite changer de sujet. » L'express.fr 29/02/2012 Là, c'est donc l'impasse...Mais on sait parfaitement ce qu'il en est avec les ravages de la quasi non-formation avec des stagiaires à 18 heures !

- Sur l'évaluation : « Ce nouveau texte (NDLR : présenté au Comité Technique Ministériel du 8 mars 2012), prévoit que "des entretiens professionnels réguliers sont instaurés tous les trois ans entre les enseignants et les IEN de circonscription ou les chefs d'établissement". "Les deux processus « appréciation de la valeur professionnelle » et « avancement de carrière » sont distincts, avec leurs étapes et leurs calendriers respectifs", affirme le texte ce qui semble répondre à une demande des syndicats. Mais aussitôt après on précise que c'est "le supérieur hiérarchique", c'est-à-dire l'IEN pour le primaire et **le chef d'établissement pour le secondaire**, qui "émet des propositions de réduction d'ancienneté". Autrement dit le chef d'établissement reste le maître de l'avancement dans le secondaire. Sur ce point il n'y a aucune avancée. Les processus sont distincts mais fonctionnent de façon identique ! » [Le Café pédagogique](http://LeCafePedagogique.com) 17/02 Comme nous l'avons souvent entendu, « ce n'est pas la rue et les manifestations » qui les feront donc dévier de leur politique d'atteinte à notre dignité d'enseignants !

- Sur la précarité : « L'ensemble du projet de loi (NDLR : voté le 1^{er} mars) devrait déboucher sur 40 à 50 000 [titularisations](#) dans les prochaines années et sur la transformation des CDD de 100 000 agents publics en CDI. État, collectivités et hôpitaux emploient 891 000 contractuels, près de 17 % de l'ensemble des agents. » [Site Weka.fr](http://SiteWeka.fr) 5/02/2012 On peut noter là une avancée certaine. Mais on est encore loin du compte car un CDI pour des centaines de milliers d'agents (avec ceux qui l'étaient déjà), c'est un moyen de plus pour diminuer le nombre de fonctionnaires...

- Sur les élèves en difficulté : « Le ministère a décidé de fermer la moitié des centres de formation des psychologues scolaires ce que refusent des personnels de ces centres. Une décision prise en fonction "de la baisse du nombre de candidatures et des difficultés financières qui en résultent" selon un courrier de JM Blanquer. Les centres de Aix-Marseille II, Grenoble 2 et Lille 2 seront fermés à la rentrée. Une pétition est lancée contre cette mesure. Pour ses auteurs, "par cette volonté de démanteler l'aide aux élèves en difficulté le ministère montre une fois de plus sa volonté de détruire l'école publique pour toutes et tous. Alors que le besoin de psychologues scolaires (et de l'ensemble des RASED) se fait de plus en plus criant sur le terrain, le ministère poursuit sa politique aveugle de casse de l'école publique ». [Le Café pédagogique](http://LeCafePedagogique.com) 8/02/2012 Nous nous en tiendrons-là pour le moment...

Christian Sauce

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien!

Précarité dans la Fonction Publique : enjeux et défis

L'action syndicale a mis en évidence la situation de précarité des non titulaires de la Fonction publique toujours plus nombreux. Le gouvernement a dû engager des négociations et a présenté au cours de celles-ci un « projet d'accord ».

Malgré certaines avancées, certains précaires et notamment ceux de droits privés se sont vus exclus des débats.

La multiplicité des statuts des personnels (fonctionnaires, contractuels de droit public ou de droit privé, intérimaires) a compliqué la construction des solidarités professionnelles, ce défi doit être relevé par le syndicalisme.

La défense de ces personnels nécessite l'acquisition de connaissances et compétences de plus en plus complexes de la part des représentants syndicaux et de nouvelles formes de mobilisations.

Ce stage a donc pour objectifs de faire le point sur l'ensemble des contrats « précaires » dans la Fonction Publique, approfondir leurs spécificités, connaître leurs droits et les faire respecter, construire des réponses collectives pour améliorer leurs droits.

Vous trouverez sur notre site (Rubrique Non-Titulaires) le lieu, la date et l'autorisation d'absence.

Conseil Syndical Académique

Le SNUEP-FSU de l'académie de Bordeaux, se félicite de la dynamique créée par le renforcement de notre organisation depuis la rentrée et les résultats obtenus aux dernières élections professionnelles. Depuis le mois de novembre, il est en première ligne pour défendre l'enseignement professionnel dans notre académie au moment où celui-ci est particulièrement mis à mal par la « réforme de la voie professionnelle ». Toutes ces revendications ont pu être relayées et amplifiées grâce à notre appartenance à la première fédération de l'Education Nationale : la FSU.

Le temps est donc venu de faire le point sur toutes ces actions ainsi que sur celles à venir. C'est pourquoi nous réunirons notre Conseil Syndical Académique le mardi 3 avril à Parentis.

Vous trouverez sur notre site la convocation et l'autorisation d'absence.

Lu dans presse / Le Canard enchaîné du 7 mars

« Neuf milliards d'euros. C'est le budget rondet que les entreprises consacrent chaque année à la formation de leurs employés. Une somme qui représente près du tiers des dépenses totales de la formation professionnelles, à côté des financements de l'Etat et des Régions. Début février, Sarkozy et Nathalie Kosciusko Morizet, sa porte-parole, affirmaient que cet argent devrait aller en priorité aux chômeurs. Mais c'est parfois aux escrocs qu'il profite : les aigrefins prospèrent sur le vide juridique qui entoure la formation continue. Et, dans ce secteur d'activité, les arnaques rapportent gros.

En janvier 2011, par exemple, le tribunal correctionnel de Montpellier a prononcé 18 condamnations (dont certaines à la prison) et infligé 1,2 million de dommages et intérêts. En contrôlant une PME, un inspecteur de Travail avait constaté que certains salariés continuaient de bosser, alors qu'ils étaient censés suivre une formation. La justice saisie, les policiers avaient remonté la filière jusqu'à une société dotée d'un département formation totalement fictif, qui vendait du vent à la place des stages. »